

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 8 (1981)
Heft: 3

Rubrik: 59e Congrès des Suisses résidant à l'étranger à Soleure

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

59^e Congrès des Suisses résidant à l'étranger à Soleure

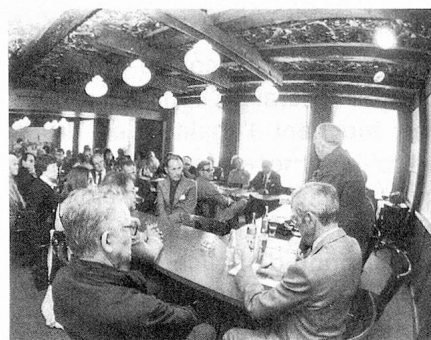
La vieille ville de Soleure, si joliment rénovée, a reçu le prix Henri-Louis Wakker pour l'heureuse harmonie de son architecture, et formait un cadre idéal pour le 59^e Congrès des Suisses résidant à l'étranger qui y a tenu ses assises du 21 au 23 août. Le canton du même nom fêtait d'ailleurs cette année ses 500 ans d'appartenance à la Confédération helvétique. Une atmosphère de fête se dégage de cette ville, les traces de l'émigration helvétique que l'on y rencontre à chaque pas, en faisaient un lieu idéal pour un Congrès.

Le thème principal de cette année était: «Les modifications structurelles de l'émigration helvétique». Si autrefois on quittait le pays pour bâtir une nouvelle existence à l'étranger, on part souvent aujourd'hui avec un contrat à durée limitée en poche, signé en général avec une entreprise suisse. On ne part donc plus à l'aventure; mais les problèmes posés par ce type d'émigration présentent des différences avec l'émigration traditionnelle. En effet, l'émigrant conventionnel s'assimilait à la vie et aux coutumes de son nouveau pays d'accueil, alors que l'émigré temporaire n'est que de passage dans le pays de résidence et sait parfaitement qu'après quelques années il retournera en Suisse. Ses problèmes principaux face à notre pays sont la formation des enfants, les assurances sociales et les droits politiques. Le but du Congrès de cette année fut de

traiter avant tout les problèmes qui se posent aux Suisses, qui vont s'installer à l'étranger pour quelques années, et dont l'activité est si importante pour notre économie.

On a déjà parlé à Lugano en août 1980, lors du 58^e Congrès, des écoles suisses à l'étranger, si bien que ce thème fut à peine effleuré à Soleure. Cependant, lors de son discours d'ouverture de l'assemblée plénière, le Président de l'OSRE, M. Alfred Weber, a. Conseiller national, a clairement exprimé sa déception à l'encontre de la décision de supprimer la subvention fédérale à certaines écoles suisses à l'étranger. A côté des écoles de Florence, Gênes et Naples, deux établissements qui étaient particulièrement importants pour la formation des enfants d'émigrés temporaires, seront également touchés par cette mesure. L'Organisation des Suisses résidant à l'étranger est de l'avis que ces écoles devraient continuer à être soutenues, étant donné qu'elles permettent à un grand nombre d'enfants de pouvoir se réintégrer facilement dans le système scolaire suisse après un séjour à l'étranger.

Un autre point très important à côté de celui de la formation des enfants est constitué par les assurances sociales. Les émigrés traditionnels se montraient déjà très désireux de pouvoir demeurer dans le système AVS, mais le désir de contribuer est encore plus grand avec les personnes de l'émigration



Pendant l'heure des questions

temporaire. En règle générale, elles doivent adhérer au système social de leur pays de résidence, mais ne peuvent en bénéficier, car les rentes ne sont en principe versées qu'après avoir cotisé durant au moins 10 à 12 ans. C'est pourquoi il est particulièrement important pour ces personnes de pouvoir rester dans l'AVS, car dans le système complexe de nos assurances sociales, le fait de manquer une période de cotisations, soit une année, a déjà une incidence sensible sur les rentes futures. Le Suisse de l'étranger qui veut adhérer à l'AVS facultative paiera des primes élevées, car elles sont identiques à celles d'une personne exerçant une activité indépendante en Suisse. De plus il devra dans la majorité des cas encore payer des primes au système social de son pays de résidence.

La situation se présente quelque peu différemment pour les employés d'entreprises suisses dont certains restent intégrés au système social suisse par l'intermédiaire de leur employeur. Mais, comme on l'a expliqué à l'Assemblée plénière, ce système présente des inconvénients vu que l'épouse n'y est pas intégrée, contrairement au couple qui a résidence en Suisse.

Le problème est le même que lorsque la femme ne travaille pas, donc pas tenue à verser des cotisations, mais pour continuer à être assurée à l'AVS, elle doit annoncer son désir à la représentation où elle est immatriculée. Il y a peu de temps encore, le personnel des entreprises suisses n'avait pas conscience de ce problème par manque d'informations. Les répercussions pour les femmes non annoncées peuvent être graves, par exemple en cas d'invalidité, car des prestations en ce domaine ne sont versées qu'aux personnes membres de l'AVS au moment de l'affection, dans certains cas elles pourraient, au pire, recevoir une rente extraordinaire d'invalidité.

L'ouverture officielle



Il est également très important lors du retour en Suisse, outre de ne pas avoir manqué des années de cotisations à l'AVS, d'être sûr de pouvoir adhérer à une caisse-maladie sans être trop défavorisé. Environ 80% des Suisses résidant à l'étranger peuvent bénéficier des accords sociaux bilatéraux qui ont été signés entre leur pays de résidence et la Suisse. Les autres n'ont malheureusement pas les mêmes possibilités et trouvent une autre solution par l'intermédiaire du Secrétariat des Suisses de l'étranger (SSRE).

On ne connaît pas les chiffres exacts de l'émigration temporaire. Mais comme le montre le résultat de l'enquête effectuée par le SSRE auprès de plus de 100 entreprises suisses, on peut estimer ce nombre à environ 10 000 personnes. Si on y ajoute les membres des organisations internationales, les coopérants suisses et autres représentants d'organisations d'aide, on arrive à environ 13 000 personnes. Il convient de ne pas oublier les membres des familles, ce qui fait qu'environ 10% des Suisses résidant à l'étranger sont des émigrés temporaires.

Comme l'a souligné le chef du service de l'émigration de l'Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail dans sa présentation, il est toujours plus difficile de trouver des pays d'accueil dans le cadre de l'émigration traditionnelle. Plusieurs pays qui ouvraient auparavant assez largement leurs frontières aux étrangers, tel par exemple les Etats-Unis, ont commencé à poser des restrictions très sévères. On ne peut y obtenir un permis de séjour sans avoir trouvé au préalable un emploi. Les restrictions posées par ces pays favorisent le développement de l'émigration temporaire.

Un émigrant temporaire conserve en général des liens très étroits avec son pays d'origine. Dans l'optique de son retour, il tient à pouvoir suivre la vie politique en Suisse. Son désir est donc très grand d'exercer ses droits politiques depuis son pays de résidence par correspondance ou par l'intermédiaire des représentations officielles suisses, comme le montre une enquête effectuée par le Département fédéral des affaires étrangères. Environ 10 000 Suisses résidant à l'étranger sont intéressés à participer aux élections et votations suisses, une partie d'entre eux sont déjà inscrits dans les registres électoraux.

Le point culminant de l'Assemblée plénière de ce 59^e Congrès fut le discours du représentant de l'exécutif fédéral, M. Fritz Honegger, Conseiller fédéral. Son adresse axée sur le rôle important joué par les Suisses résidant à l'étranger pour notre industrie a trouvé un écho fort chaleureux auprès de son public.

On peut donc rendre hommage au représentant du Gouvernement qui a déclaré clairement qu'être Suisse de l'étranger n'était pas



Discussion animée



Représentation théâtrale sur le parvi de la cathédrale



Visite du Château de Waldegg



On danse à Bad Attisholz dans la bonne humeur

une question de folklore: «J'admire toujours le courage de ces personnes, qui quel que soit leur âge ou leur classe sociale, vont se construire une nouvelle existence à l'étranger et y développer une activité indépendante qu'ils n'auraient peut-être pas pensé, auparavant, pouvoir mener à bien».

Le Conseiller fédéral Honegger, tout comme nos compatriotes émigrés, espèrent que d'autres subventions en faveur de fondations pour les Suisses résidant à l'étranger ne doivent pas être réduites.

Ces journées à Soleure, auxquelles participaient quelque 500 Suisses résidant à l'étranger, se sont terminées le dimanche par une agréable excursion, malgré quelques gouttes de pluie, qui a entraîné les participants à Bad Attisholz et au Château de Waldegg, édifice bâti à la fin du 17^e siècle par une famille d'émigrants soleurois, les Besenval. On s'est ensuite séparé dans la bonne humeur qui régnait déjà depuis le vendredi lors de l'ouverture officielle.

Jörg Kistler

Repas des jeunes

(Photos Rodo)



Vue du Château de Waldegg



Camp de ski à Zweisimmen

26.12.81-3.1.82

Si tu es âgé entre 15 et 25 ans – même si tu es enfant de mère suisse et de père étranger – tu peux participer à notre camp de ski à Zweisimmen.

Au cas où cette offre t'intéresserait, retourne-nous le talon ci-joint dûment rempli jusqu'au 30 novembre.

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Camp 1 ☐ Camp 2 ☐ (choix ☒)

Notre adresse:
Sécretariat des Suisse de l'étranger
Alpenstrasse 26, 3000 Berne 16